

BON DE COMMANDE N° : **Date :** / /

| | | | |
|---|--|--|--|
| Par Courrier  BP 66624 21066 DIJON CEDEX | Par Fax  03 80 71 36 76 | Par Internet  www.altec-france.com ou contact@altec-france.com | <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 5px; background-color: #ffffcc;"> Plus simple, je commande en ligne ! </div> |
|---|--|--|--|

ADRESSE DE FACTURATION

M. Mme Melle Fonction :
 Nom : Prénom :
 Tél (direct) : Fax (direct) : Portable :
 Email (professionnel) : @
 Société : Activité :
 Adresse : N° Rue :
 BP : CP : Ville :
 Tél (entreprise) : Fax (entreprise) :
 Email (entreprise) : @
 N°TVA intra : Code APE :

ADRESSE DE LIVRAISON (à préciser si différente de l'adresse de facturation)

Société :
 Adresse : N° Rue :
 BP : CP : Ville :
 Personne à contacter :
 Tél.

| Code | Désignation Article | Prix Unitaire H.T. | Quantité | Prix Total H.T. |
|------|---------------------|--------------------|----------|-----------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Sous-total € H.T.

Livraison gratuite dès 450 € H.T. en France métropolitaine.
En dessous de ce montant, participation aux frais de port de 40 € H.T.
Corse ou à l'export : nous consulter.

ASSURANCE TRANSPORT
INCLUDE

Frais de port

TOTAL € H.T.

Escompte de 2% pour tout paiement à la commande.

Escompte 2%

T.V.A. 19,6%

TOTAL € T.T.C.

Modes de paiement

Par carte bancaire : N° de carte Expire le
 Nom du titulaire Cryptogramme
(Les 3 derniers chiffres figurant au dos de votre carte)
Date et signature :
(obligatoires)
 ou sur notre site www.altec-france.com



- Par chèque :** merci d'envoyer la commande accompagnée de votre chèque.
 Virement bancaire : merci d'envoyer la commande accompagnée de votre ordre de virement.

| | |
|--|--|
| Référence bancaire Code banque : 11006 Code guichet : 21052 N° de compte : 52103756936 Clé RIB : 16 | CRCA DIJON ENTREPRISES IBAN : FR 76 1100 6210 5252 1037 5693 616 BIC : AGRIFRPP810 |
|--|--|

Ouverture de compte : nous consulter.

Merci de m'envoyer gratuitement :
 Catalogue(s)
 Tarif(s)
 PROMO(S)



GRATUIT

Fabrications standard et sur mesure

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les transactions effectuées par la Société ALTEC FRANCE.

1 - Toute commande sera prise en compte par nos soins à réception de notre accusé de commande en retour, dûment accepté et signé par le client, même si, par ailleurs, ce dernier nous envoie un bon de commande de sa société. Toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion à nos conditions générales de vente, excluant ainsi définitivement toutes références à ses propres conditions générales ou particulières d'achat.

Après confirmation de notre accusé de commande, les éléments y figurant ne seront plus susceptibles d'être modifiés.

Aucune commande ne peut être annulée entièrement ou partiellement en cours d'exécution.

2 - Les offres écrites de la Société ne sont valables que pour une réponse immédiate. Les tarifs sont modifiables sans préavis, même en cours d'exécution d'une commande fractionnée.

3 - Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et la Société ne peut en aucun cas être tenue à une indemnité quelconque en cas de retard.

4 - Le réceptionnaire doit vérifier l'état, la qualité, le poids et les dimensions des marchandises livrées, et réserver ses droits si nécessaire, auprès du transporteur, au moment de la livraison. En cas de non-conformité avec la commande, il doit en avvertir la Société dans un délai de 5 jours, si le vice est apparent, et dans le même délai à partir du moment où il en aura eu connaissance, si le vice est caché. Les défauts de matière, même cachés, ainsi que les erreurs de dimensions n'obligent la Société qu'au remboursement pur et simple des produits incriminés sans aucune indemnité, les produits ainsi remboursés restant sa propriété. Les retours de matériel à l'initiative de l'acheteur seront refusés. Sauf erreur de la Société ALTEC FRANCE, les reprises de matériel ne seront envisageables qu'avec une décote minimum de 10 % et la facturation des frais de transports. Les fabrications spéciales ne seront ni reprises ni échangées.

5 - Les études et recommandations sont faites bénévolement et données à titre purement indicatif. Elles n'engagent pas la Société. Elles ne constituent pas un élément d'exécution et il appartient à l'utilisateur, sous sa propre responsabilité, de les contrôler et de vérifier qu'elles tiennent compte de règles générales applicables pour ce genre de réalisation et de conditions particulières d'emploi. En aucun cas notre Société ne saurait être tenue pour responsable des dommages occasionnés par l'emploi de ses produits dans des conditions ou à des fins impropres aux regards de leurs caractéristiques.

6 - ALTEC FRANCE établit les demandes d'acompte et les facturations partielles conformément aux modalités prévues au contrat. Sauf stipulation contraire au contrat de vente, les factures définitives sont établies toutes taxes incluses.

7 - Les paiements sont faits au domicile d'ALTEC FRANCE. Sauf accord particulier, les factures sont réglées comptant, net et sans escompte. En cas de retard de paiement, les pénalités seront exigibles le lendemain de la date indiquée sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, et jusqu'au jour où les fonds seront portés sur le compte de la Société. Le taux des pénalités est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 7 points de pourcentage. Les termes de paiement ne peuvent être retardés sous aucun prétexte, même litigieux.

CLAUSE PENALE : en cas de carence, le débiteur sera redevable, en plus du solde du prix, d'une indemnité correspondant à 20% de ce solde. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect de la date d'échéance.

8 - La Société se réserve le droit de subordonner l'exécution des marchés, même après livraison partielle, au règlement comptant ou à la fourniture de garanties, quelles que soient les modalités de paiement initialement prévues.

En cas de défaut d'approvisionnement de la part de l'usine, l'acheteur peut résilier sa commande ou supporter la suspension provisoire des livraisons en cours, sans que la Société puisse être tenue à une indemnité quelconque.

9 - La Société se réserve la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, la Société pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à la Société, et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance dont aura bénéficié l'acheteur. Les marchandises resteront la propriété de la Société jusqu'au paiement intégral de leur prix, mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de risque s'opérant à la livraison.

10 - Conformément à la réglementation en vigueur, toute vente de produits est soumise aux garanties légales et plus spécifiquement à la garantie des vices cachés telle que définie aux articles 1641 et suivants du Code Civil. En sus de ces garanties, la Société ALTEC FRANCE s'engage à faire bénéficier le client d'une garantie conventionnelle d'une durée maximum d'un an contre tout défaut de fonctionnement à compter de la date de livraison.

La garantie conventionnelle couvre, en nos usines, la réparation du produit concerné (pièces et main d'œuvre comprises) eu égard au défaut constaté par les services techniques d'ALTEC FRANCE ou le remplacement du produit par un produit avec des fonctionnalités équivalentes. Sauf accord spécifique d'ALTEC FRANCE, les frais d'emballage et de transport quant au retour et à la réexpédition du produit sont à la charge du client.

La garantie conventionnelle est exclue dans les hypothèses suivantes : utilisation anormale ou non conforme du produit au regard des spécifications qui lui sont propres ou négligence du client dans le stockage/entretien du produit; usure normale du produit; transformation du produit ou incompatibilité avec d'autres matériels.

Le bénéfice de la garantie reste subordonné à la réception, avant le terme de la garantie d'un courrier recommandé avec A/R, précisant la nature du défaut.

11 - Pour toute contestation, les tribunaux de Dijon sont seuls compétents.